

TENDANCES DE LA PRODUCTION AGRICOLE : SECTEUR VÉGÉTAL

AGRI 2

Le type de production agricole dépend notamment des caractéristiques du sol, du relief, des conditions climatiques mais aussi de la rentabilité économique des filières. D'un point de vue environnemental, le mode de gestion des cultures agricoles (travail du sol, lutte contre les adventices et les ravageurs...) a des impacts significatifs sur la qualité et la protection des milieux ruraux.

Des spéculations agricoles avec un impact environnemental variable

Les principales spéculations agricoles wallonnes peuvent être classées selon leur impact potentiel croissant sur l'environnement: les prairies permanentes, les prairies temporaires, les céréales d'hiver, le colza, les céréales de printemps, le lin, le maïs, les betteraves, la chicorée et les pommes de terre. Dans la plupart des cas, la persistance du couvert végétal est un facteur déterminant, les risques pour l'environnement étant les plus élevés avec les cultures sarclées (maïs, betteraves, pommes de terre...) alors qu'ils sont très faibles, voire inexistant, pour les prairies permanentes exploitées de façon extensive. Les cultures sarclées se caractérisent par ailleurs par des conditions de récolte souvent moins favorables pour l'état du sol et ont des besoins en intrants (engrais et produits phytopharmaceutiques) relativement conséquents. Ainsi, en 2014, les doses de substances actives de produits phytopharmaceutiques appliquées en culture de pommes de terre représentaient en moyenne 20,9kg/ha en Wallonie, contre 6,8kg/ha pour les betteraves sucrières et 3,0kg/ha pour le froment d'hiver¹.

Recul des prairies

En 2015, les prairies permanentes et temporaires couvraient respectivement 306 441 ha et 30 604 ha, soit 42,7% et 4,3% de la superficie agricole utilisée (SAU) totale. Entre 1980 et 2015, les superficies consacrées aux prairies permanentes ont

enregistré une perte moyenne de 2 576 ha/an, soit une diminution de 23%, liée notamment à la progression de l'artificialisation² et à la réduction des cheptels³ liés au sol (herbivores). Cette diminution des prairies est étroitement corrélée à une augmentation de spéculations plus impactantes d'un point de vue environnemental, telles que les prairies temporaires (+591 ha/an en moyenne), le maïs (+629 ha/an en moyenne) et les pommes de terre (+753 ha/an en moyenne). En 2015, ces deux dernières cultures représentaient respectivement 59 210 ha et 34 851 ha, soit 8,3% et 4,9% de la SAU totale. La superficie des cultures de betteraves a quant à elle diminué en moyenne de 1 262 ha/an, soit une perte de 55%, pour atteindre 35 472 ha (4,9% de la SAU totale) en 2015.

Mesures préventives ou correctrices

Diverses mesures ont été mises en place pour réduire l'impact environnemental des activités agricoles. Certaines sont obligatoires (conditionnalité des aides agricoles⁴), d'autres sont volontaires (méthodes agro-environnementales et climatiques⁵, agriculture biologique⁶). Parmi les mesures obligatoires se trouvent le maintien des surfaces d'intérêt écologique, des prairies sensibles (dans certaines unités de gestion Natura 2000) et des prairies permanentes^{7,8}.

[1] → AGRI 6 | [2] → TERRIT 2 | [3] → AGRI 3 | [4] → CONTRÔLE 4 | [5] → AGRI 10 | [6] → AGRI 4 | [7] Le "paiement vert" mis en place suite à la réforme de la politique agricole commune en 2015 | [8] → Carte 13

Fig. AGRI 2-1 Superficie agricole utilisée (SAU) pour les principales cultures agricoles en Wallonie

